



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal Du 26 octobre 2023 à 18 h 00

Par suite d'une convocation en date du 19 octobre 2023, les membres composant le conseil municipal de la commune de Villar d'Arène se sont réunis en date du 26 octobre 2023, à la Mairie de Villar d'Arène à 18 h 00, sous la présidence de M. Olivier FONS, maire de la commune.

La convocation a été affichée le 19 octobre 2023.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- *Approbation du précédent PV*
- *Nomination d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population*
- *Convention secours hélicoptés*
- *Investissement communal pour la cascade de glace*
- *Présentation du rapport de la chambre régionale des comptes sur la gestion de la CCB, exercice 2014 jusqu'à la période la plus récente*
- *Récapitulatif des noms de voies*
- *Maîtrise d'œuvre opération « Les Cours »*
- *Aide pour le transport scolaire*
- *Affaires diverses*

Nombre de conseillers en exercice : 11

Membres présents : Olivier FONS, Michel GONNET, Béatrice ALBERT, Catherine PATTE RULFO, Jean-Pierre JACQUIER, Élodie LEFEBVRE, Sylvain PROTIERE, Gilles JUGE, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.

Pouvoirs de : Valérie LANDRY BUCH à Michel GONNET, David LE GUEN à Élodie LEFEBVRE

Absent : David AMIEUX

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil : Gilles JUGE.

APPROBATION DU PRÉCÉDENT PV

Le procès-verbal du 6 septembre 2023 est adopté à l'unanimité.

NOMINATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024.

Il convient à cet effet de nommer un coordonnateur communal et un agent recenseur.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- Nomme Laëtitia FAURE coordonnateur communal
- Dit que l'agent recenseur sera recruté d'ici la fin de l'année aux conditions d'un SMIC sur 5 semaines.

CONVENTION SECOURS HELIPORTES

Monsieur Le Maire présente au conseil Municipal la convention proposée avec HDF (Hélicoptères de France) relative aux secours hélicoptérés dans les Hautes-Alpes pour l'année 2023/2024 (du 1^{er} décembre 2023 au 30 novembre 2024).

Dans le but de valider les termes de cet accord et les tarifs proposés, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'application des tarifs et des dispositions conventionnelles. Ainsi, le conseil municipal, après avoir délibéré, dit que les tarifs pour l'année 2023/2024 seront de 69,50 € TTC/mn.

INVESTISSEMENT COMMUNAL POUR LA CASCADE DE GLACE

Le Club de Montagne et d'Escalade de La Meije, soutenu par la FFCAM (Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne) et le bureau des guides de La Grave, a décidé de créer une cascade de Glace côté forêt en face du Moulin.

Le projet est situé à une dizaine de mètres de la limite du cœur du parc national des Écrins, et a reçu un avis favorable du Directeur du parc à titre dérogatoire.

La commune pourrait participer à l'investissement à hauteur de 5 400,00 €. Une décision modificative devra être prise pour créer cette opération.

Une demande de subvention pourrait être faite à la Communauté de Communes du Briançonnais au titre du FSST.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal

* accepte de participer à l'investissement de la cascade de glace à hauteur de 5 400,00 €.

* Dit que tout les frais sont à la charge de l'association, y compris les assurances.

* Une convention sera passée avec l'association,

* dit que l'opération 138 « cascade de glace » sera créée au chapitre 21, article 2128, pour un montant de 5 400,00 € et que cette somme sera déduite de l'opération 133 « provision pour investissement »

Autorise Monsieur le maire a demander les subventions nécessaires.

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA CCB, EXERCICE 2014 JUSQU'À LA PÉRIODE LA PLUS RÉCENTE

Le contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes du Briançonnais (CCB) porte sur les exercices 2014 et suivants. Il porte sur la gouvernance de l'établissement, la situation financière et l'exercice de plusieurs compétences, notamment le développement économique, la promotion du tourisme et la mobilité.

La communauté de communes du Briançonnais compte 19 719 habitants et sa ville centre, Briançon, rassemble près de 60 % de la population. L'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) est intégré au sein d'un pôle d'équilibre territorial et rural, constitué avec deux autres communautés de communes, le Pays des écrins et le Guillestrois-Queyras située au nord-est du département des Hautes-Alpes, limitrophe des départements de l'Isère, de la Savoie et de la province du Piémont, en Italie, la communauté de communes du Briançonnais comptait neuf communes à sa création en 1995. Elle a ensuite intégré quatre autres communes, Cervières, Puy-Saint-André, Saint-Chaffrey et Puy-Saint-Pierre. Jusqu'en 2020, le choix a été d'intégrer 12 des 13 communes membres au bureau exécutif et de confier une vice-présidence à chaque maire. Depuis les dernières élections, la ville centre et les quatre autres communes qui abritent des stations de ski sont largement représentées au sein du bureau. La conférence des maires, qui rassemble l'ensemble des maires selon les dispositions légales, se prononce sur les évolutions statutaires de l'établissement. L'établissement présente une situation financière saine. Il dispose d'une capacité d'autofinancement brute comprise entre 2,3 millions d'euros (M€) et 2,8 M€, d'un montant régulièrement supérieur à 16 % des produits de gestion. La dette s'élevait à 8,7 M€ au 31 décembre 2021, ce qui représente une capacité de désendettement de deux ans. Le montant des investissements financés par le budget principal s'est réduit, passant de 7,3 M€ en 2014 à 2,1 M€ par an en moyenne entre 2016 et 2021. À défaut d'avoir appliqué les mêmes règles à l'ensemble des zones d'activité communautaires et en autorisant une mixité des usages, résidentiel et économique, sur certaines zones restées de la compétence des communes, la communauté de communes ne s'est pas dotée de l'ensemble des leviers fonciers dont elle pouvait disposer pour faciliter l'implantation et le développement d'entreprises sur son territoire, alors que ses réserves foncières sont rares. L'organisation en matière de promotion touristique est éclatée. Ainsi, trois offices de tourisme coexistent dans le Briançonnais. L'office de tourisme communautaire dispose de peu de moyens et intervient sur un territoire discontinu. Les efforts accomplis pour coordonner l'intervention des différents opérateurs se heurtent à de nombreux freins, qui conduisent à une promotion limitée du Briançonnais dans son ensemble. Certains projets n'ont pas été suivis d'effets faute de portage opérationnel, alors qu'ils avaient mobilisés des financements de l'établissement et de l'État. La position de chef de file de la communauté de communes en matière de promotion du tourisme sur le territoire pourrait se réduire au profit d'autres niveaux de collectivités, en capacité de porter des stratégies touristiques à l'échelle du Grand Briançonnais.

RÉCAPITULATIF DES NOMS DE VOIES

Suite à l'obligation des Communes de nommer les rues et de numéroter les maisons et autres constructions, le service du cadastre nous demande la liste complète approuvée par le conseil municipal. Accord du conseil.

MAÎTRISE D'ŒUVRE OPÉRATION LES COURS

Monsieur le maire présente la proposition de maîtrise d'œuvre de la société Sinequanon' pour l'aménagement de la traversée du hameau Les Cours, la réfection partielle du réseau d'eau pluviale, la création de parkings et la viabilisation de la zone OAP 2.

La proposition de maîtrise d'œuvre comprend :

le dossier de projet et de consultation des entreprises – l'assistance à la passation des contrats de travaux – l'exécution et la direction de l'exécution des travaux, pour un total de 17 500,00 € HT.

Les travaux de base sont estimés à 118 295,00 € HT.

Les options complémentaires sont en sus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

* Accepte la proposition de maîtrise d'œuvre de la société SINEQUANON' d'un montant de 17 500,00 € HT

* Accepte la proposition des travaux de base estimée à 118 295,00 € HT.

* Dit qu'EDF est à la charge des pétitionnaires pour l'OAP

* Choisi plusieurs options présentées :

- options 3 : réalisation de 21 stationnements en épi, estimation 90 485,00 € HT
- option 4 : réalisation de 7 stationnements longitudinales, estimation 23 237,50 € HT
- option 7 : caniveau central estimation 23 750,00 € HT
- option 8 : récupération des eaux pluviales de toiture, estimation 28 175,00 € HT
- Autorise Monsieur le maire à demander les subventions nécessaires à ce projet
- Autorise Monsieur le maire à solliciter les banques pour un prêt sur avance de subventions et sur avance de TVA.

Sylvain dit que ce serait bien de stocker les eaux pluviales dans un bassin de rétention.
Proposition à étudier.

AIDE POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

Cette année les lignes scolaires de la Communauté de Commune du Briançonnais intègrent le réseau ALTIGO.

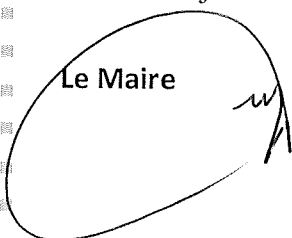
Le conseil municipal va étudier le coût de ce transport pour les familles et définira au prochain conseil le montant de l'aide que la commune peut apporter aux parents.

AFFAIRES DIVERSES

La réunion publique est décalée au 8 décembre à 19 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

Le Maire



Le secrétaire de séance

